

Image not found or type unknown



Divorce à l'amiable franco-indonésien

Par **tgues**, le **15/07/2021** à **17:10**

Bonjour,

Je suis Français, marié à une Indonésienne, et je suis résident à Dubaï.

Nous n'avons vécu qu'un an à Dubaï. Elle est repartie en Indonésie, et nous souhaitons divorcer à l'amiable.

Ce mariage, fait à Jakarta sous le régime musulman, n'a jamais été fait légalisé en France, ou via l'Ambassade de France.

Nous n'avons aucun bien, aucun enfant, aucun contrat en commun.

Le document de mariage est estampillé par les émirats, c'est tout.

Quelles sont les solutions s'offrant à moi pour dissoudre ce papier ?

Merci d'avance de votre aide !

Par **Marck.ESP**, le **15/07/2021** à **18:55**

Tgues, bonsoir

Quel type de mariage avez vous contracté...

Simplement religieux ou après dépôt d'un dossier à l'ambassade ou consulat ?

[**Mariage Indonésie.**](#)

Par **Louxor_91**, le **16/07/2021** à **15:50**

Bonjour,

mariage musulman fait a Djakarta et non déclaré en France... Votre épouse sait probablement comment faire ? Legavox est un forum de droit français... essentiellement.

Par **P.M.**, le **16/07/2021** à **18:00**

Bonjour,

Même si votre mariage n'a jamais été légalisé en France ou via l'Ambassade de France comme vous le précisez, je vous conseillerais de vous informer auprès d'elle...